

Rapport de la Commission n° 15

Chargée de l'examen du préavis N° 2025/15 - Consolidation de l'Observatoire de l'environnement - Bilan de la phase pilote et suite

Présidence : M. Jean-Marc Béguin (vert'lib)

Membres présents :

Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; M. Jacques- Etienne RASTORFER (rempl. M. Samson YEMANE (soc.)) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; Mme Marie- Thérèse SANGRA (Les Verts) ; Mme Franziska MEINHERZ (rempl. Mme Léonie KOVALIV (EàG)).

excusés : Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Diane WILD (PLR) ; M. Thibault SCHALLER (UDC).

Représentante de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

Invités : Lara ARIETANO cheffe du projet environnement au Bureau Climat et Durabilité, en charge de l'Observatoire de l'environnement remplace

M. Jeremias BLASER, responsable de Bureau Climat et Durabilité

M. Claude THOMAS, délégué à l'environnement

Notes de séance : Quentin Régnier

La commission s'est réunie le 18 août 2025 pour examiner le préavis N° 2025/15 concernant la consolidation de l'Observatoire de l'environnement, en se concentrant sur le bilan de la phase pilote et les étapes suivantes.

Mme LITZISTORF a rappelé que l'Observatoire a été créé suite aux postulats de MM. Rossi et Gaillard. Après un rapport initial en 2020, une phase pilote a été lancée. L'objectif est de présenter le bilan aux élus et de solliciter leur vote pour la

continuité du projet. Le bilan évalue les tests effectués et les éléments à retenir ou abandonner. L'Observatoire utilise 40 microcapteurs en ville pour surveiller le bruit, la température et les particules fines. La Municipalité souhaite utiliser ces données pour orienter les politiques publiques et les projets municipaux, en mesurant, interprétant et communiquant les informations de manière transparente.

Un.e.commissaire a questionné la coordination entre les suivis de la Municipalité et ceux des niveaux national et cantonal pour éviter les doublons. Mme la Municipale a répondu que les observations sont complémentaires et utilisent des outils différents. La cheffe du projet environnement a ajouté que l'Observatoire collabore avec la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Vaud et l'EMPA.

Un.e.commissaire a souligné que le quartier Saint-Martin était déjà identifié comme pollué par des relevés cantonaux et a demandé quelle était la valeur ajoutée de l'Observatoire au niveau local. Mme la Municipale a précisé que les capteurs communaux couvrent des territoires différents. M. le délégué à l'environnement a mentionné un réseau cantonal de capteurs passifs de dioxyde d'azote, mais a noté que les capteurs de la Ville fournissent des résultats plus rapides.

Un.e.commissaire est intervenu sur le suivi des bruits ponctuels et des bruits de chantiers excessifs. La cheffe du projet environnement a expliqué que l'Observatoire fournit des données aux autres services de la Ville, comme le Service d'Architecture. Un.e.commissaire a demandé si les températures sur les chantiers étaient évaluées, et la Municipale a répondu que la SUVA était compétente en matière de sécurité et de santé des travailleurs.

Un.e.commissaire a exprimé son désaccord concernant le montage financier du préavis, où des fonds sont prélevés sur d'autres préavis. Un.e commissaire a salué l'initiative de suivre l'évolution de la pollution de l'air et des températures, et a

souligné l'intérêt d'avoir des données plus fines que celles des niveaux supérieurs.

Un.e commissaire a suggéré d'intégrer des données sur la biodiversité dans les relevés de l'Observatoire, comme le recul de la population des hérissons. Un.e commissaire a proposé de créer un lien entre l'Observatoire et les Indicateurs de l'Office Fédéral de la statistique, ainsi qu'avec le projet d'arborisation de la Ville.

Plusieurs commissaires reviennent sur le montage financier. Certains estiment qu'il est trompeur, puisqu'on puise dans des fonds dédiés au lieu de prévoir un investissement, d'autres que c'est judicieux et cohérent de puiser dans les soldes de ces deux fonds. Madame la Municipale indique que le rapport-préavis précédent validait déjà la constitution de cet Observatoire de l'environnement ainsi que sa phase de test. Ainsi, elle reconnaît que la formulation de la première conclusion du présent préavis n'est pas adéquate mais essaye de respecter le précédent préavis de 2020. À propos du montage financier, elle explique qu'il s'agit d'une politique transverse de la Ville. La municipale en charge de Finances et Mobilité a confirmé qu'il y avait de l'argent disponible sur le préavis « Assainissement du bruit routier » et qu'elle le mettait à disposition. La Ville a pour but de réorienter, corriger les politiques publiques en ayant connaissance d'éléments pertinents. Bientôt il y aura une nouvelle législature et donc un nouveau programme de législature qui pourra être alimenté par les éléments apportés par l'Observatoire de l'environnement et le Bureau du climat et de la durabilité. Concernant le montage financier elle insiste sur le fait qu'il y a de l'argent disponible dans le préavis « Assainissement du bruit routier ».

Vote conclusion 1 : 9 oui unanimité 0 non 0 abstention

Vote conclusion 2 : 9 oui unanimité 0 non 0 abstention

Vote conclusion 3 : 6 oui 0 non 3 abstentions

Vote conclusion 4 : 6 oui 0 non 3 abstentions

Lausanne, le 2 septembre 2025, le rapporteur : Jean-Marc
Béguin